La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage
Trimestriel n° 41
octobre 2020
déposé le 23.10.2020

AVIGNON CTC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50 € - Abonnement annuel **5 €**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

10ème année de parution

Assemblée Générale le 27 novembre 2020

(voir page 8)

Éditorial — Situation sanitaire : l'UDR-FO de Vaucluse intervient auprès de l'ARS

Madame la Déléguée Territoriale,

Malgré les déclarations faites par le Président de la République lors du confinement, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 ainsi que le « Ségur » de la santé démontrent à l'évidence que les fermetures de lits, d'hôpitaux, de maternités continuent, que le manque de médicaments, de moyens matériels et humains perdure, que la désertification médicale ne sera pas jugulée.

Dans l'immédiat, la situation sanitaire préoccupe l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse.

Si la situation sanitaire est si catastrophique que le laissent entendre les différentes déclarations officielles, comment comprendre qu'il n'y ait plus, semble-t-il, de distribution de masques sur le stock d'État ?

Certes, selon nos informations, peuvent bénéficier de masques gratuitement :

- les personnes bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou de l'aide médicale de l'État (AME) qui ont reçu des masques par la poste à la fin du mois de juillet ;
- les personnes vulnérables susceptibles de développer les formes graves de Covid-19 qui peuvent s'en procurer en pharmacie sur prescription médicale ;
- les personnes atteintes du virus Covid-19 sur présentation de l'e-mail ou du sms de l'Assurance maladie ou du résultat positif du test RT-PCR ;
- les personnes identifiées comme « *cas contact* » par l'Assurance maladie dans le traitement « *Contact covid* »,

mais ils seraient désormais facturés à la Sécurité Sociale.

Par les médias, par les personnels de santé qui témoignent, nous apprenons que les médecins, les personnels hospitaliers, les personnels des officines sont invités à continuer à travailler, même s'ils ont contracté la Covid-19, au risque de propager le virus, ce qui n'est pas admissible. De plus, il leur serait demandé de surseoir à leurs congés.

D'autre part, selon certaines sources, il nous est rapporté que les personnes de plus de 65 ans, qui ne se seraient pas fait vacciner contre la grippe, ne seraient pas admises en réanimation si elles venaient à être infectées par la Covid-19, ce que nous ne pourrions admettre.

Enfin, nous réitérions notre demande de fourniture gratuite de masques partout où il est fait obligation de le porter sur la voie publique.

Nous vous demandons de nous renseigner précisément sur les points évoqués ci-dessus, tout au moins pour ce qui concerne notre département.

Concernant les EHPAD,

- quel dispositif avez-vous mis en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ?
- quelles mesures avez-vous prises, dans le cadre de votre mission de contrôle du respect des droits des usagers, pour que les résidents ne soient pas à nouveau confinés, c'est-à-dire privés de la liberté de voir leur famille et leur famille privée du droit de visite ?
- quelle assurance nous donnez-vous que les résidents en EHPAD - de même que les autres personnes âgées résidant à domicile - atteints de la Covid-19, bénéficieront des soins que leur état exige, y compris l'hospitalisation si nécessaire, qu'aucune ne sera victime de discriminations liées à l'âge et que des soins palliatifs ne seront éventuellement effectués qu'avec leur accord ou l'accord de leur famille ?

Nous attendons de votre part, en tant que représentante de l'ARS, des engagements précis sur ces sujets.

Il faut que les enseignements du confinement soient tirés : les résidents des EHPAD l'ont très mal vécu. Le fait de ne plus voir leur famille a été très dur pour nombre d'entre eux et en a fait sombrer dans la dépression ou leur a ôté l'envie de vivre. Certains ont perdu de la motricité, d'autres souffrent de divers troubles. Peu en sont sortis indemnes. Cela nous conduit à être opposés à un nouveau confinement qui constitue une mesure privative de liberté injustifiable. Nous pensons que des solutions sont à rechercher en consultant les résidents, leurs familles, les personnels. Rien ne doit être imposé et les moyens de protections existants (masques, blouses, gants, gel…) permettent d'éviter toute mise à l'isolement des personnes âgées, toujours préjudiciable pour leur santé, que rien ne peut justifier juridiquement et auquel, en tout état de cause, nous nous opposerions.

Le département de Vaucluse est également victime de désertification médicale. Pouvez-vous nous dire quelles dispositions l'ARS entend prendre pour y remédier ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame la Déléguée Territoriale, l'expression de notre considération.

Avignon, le 15 octobre 2020

Jacques Fassié	Serge Ollier	Laure Lambertin
Président	Vice-Président	Secrétaire

NOS ACTIVITÉS

2 juillet : tirage, pliage et mise sous enveloppe du Pote agé n° 41

7 septembre : réunion de la Commission Exécutive de l'Union Départementale

8 septembre : réunion du Conseil d'Administration
Désignation des représentants de l'UD-FO au **CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)**.

A la demande de l'Union Départementale, notre Conseil d'Administration réuni le 8 septembre a proposé :

Formation Personnes Handicapées : titulaire : Jean Louis Rovini, suppléant : Marcel Brigati

Formation Personnes Âgées, 1er collège, titulaire : Serge Ollier, suppléant : Jean Pierre Coffy

3ème collège, titulaire : Laure Lambertin, suppléant : Jean Marie Soulis

L'UD a validé ces propositions. Ces camarades représenteront notre Union Départementale dans cette **structure consultative**. Rappelons que le CDCA ne rembourse aucun frais de déplacement, ne rémunère en rien les personnes qui le composent.

16 septembre : Une délégation de l'UDR-FO était aux côtés des salariés du laboratoire Boiron au Pontet lors d'un rassemblement en défense de leur emploi. Ces salariés refusent que le laboratoire soit fermé, supprimant ainsi 36 emplois qualifiés.

4 octobre : communiqué de presse
(texte « Pouvoir d'achat » en page 8)

5 octobre : Commission Exécutive de l'Union Départementale

9 octobre : réunion du Bureau

Condo-

Notre Camarade Yves CHATOUX vient de perdre sa maman prénommée Henriette qui s'apprêtait à souffler ses 104 bougies.

Nous présentons à Yves, son épouse, sa fille, sa petite fille, ainsi qu'à tous les membres de sa famille nos condoléances fraternelles les plus attristées.

LE PONTET Le 16 septembre prochain

Boiron : rassemblement contre la fermeture

L'entrée du site de Boiron, au Pontet. Photo Le DL/ Jean-François GARCIN

Un rassemblement sera organisé, avec l'ensemble des personnels du site des médicaments Boiron du Pontet, rue de la farandole, le mercredi 16 septembre à 9 heures. Il fait en effet partie des sites du groupe Boiron qui devraient fermer leurs portes.

36 salariés menacés

L'Union départementale Vaucluse de Force ouvrière déclare à ce sujet : « En pleine crise sanitaire, les laboratoires Boiron ont annoncé le 13 mars 2020 un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant la suppression de 646 postes (sur 2 312) en France.

En Vaucluse, c'est le site du Pontet avec ses 36 salariés qui est menacé de fermeture pure et simple.

En 2019, tous les salariés se sont mobilisés pour le maintien du remboursement de l'homéopathie en réalisant courriers aux ministères, pétitions, interviews... Aujourd'hui, ils se mobilisent pour défendre leur emploi et exprimer leur refus de fermeture de 12 sites dont celui du Pontet. Ils réclament de nouvelles négociations, car d'autres solutions sont possibles. »

12/09/20 Le Dauphiné Libéré

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

10 ans

Dix ans déjà que chaque trimestre les adhérents de l'UDR-FO de Vaucluse reçoivent, à leur domicile, la version papier de notre revue trimestrielle qui peut être aussi consultée sur notre site http://udrfo-84.e-monsite.com.
Le conseil d'administration de l'époque a longuement hésité avant de prendre la décision de créer un journal avec une périodicité trimestrielle. Il voulait être certain que la publication ne s'arrêterait pas au bout de quelques numéros faute de moyens financiers, de contenus, de rédacteurs, de camarades disponibles pour imprimer et procéder à la mise sous pli.

La décision prise, il fallait trouver un titre et ce n'est pas si simple que cela. Alors pourquoi LE POTE AGE ? L'explication est donnée dès le premier numéro : « **Le titre de notre bulletin témoigne tout d'abord d'une solidarité. En effet, avec un pote les relations sont très fortes, pour ne pas dire fusionnelles. C'est cet état d'esprit que nous entendons entretenir au sein de l'UDR FO. Ensuite, le jeu de mot n'est pas anodin: LE POTE Agé (le potager). Non seulement il n'interdit pas un peu d'humour au sein de notre bulletin, mais en faisant référence au potager on met en avant la résistance, la connaissance, la persévérance. Autant de vertus nécessaires pour obtenir une bonne récolte…**

LE POTE Agé se veut être un outil de résistance, de propositions, de connaissance et de persévérance pour améliorer notre condition de vie. Il est la preuve que l'action ne s'arrête pas avec la retraite, bien au contraire. »

Remerciements à tous les Camarades qui se sont investis pour qu'au travers du journal les adhérents soient informés de l'activité de l'UDR-FO de Vaucluse, des revendications nationales tant de l'UCR-FO que de la cgt-FO.

Rendez-vous dans 10 ans pour fêter le 20ème anniversaire du journal trimestriel de l'UDR-FO de Vaucluse.

A LA DECOUVERTE DE

Marthe et Pierrette Dupeyron

C'est aux premiers jours de l'année 1941 que ces deux jeunes filles tentèrent l'impossible pour accomplir leur devoir et le payèrent de leur vie.

Au mois d'octobre 1940, Marthe gagna son premier poste d'institutrice, pour y remplacer le titulaire, prisonnier de guerre. C'était la VAISSIÈRE, hameau accroché au flanc du Mont Lozère à plus de 1200 mètre d'altitude.

Aux vacances scolaires de Noël, Marthe rejoignit sa mère et ses sœurs à ROCLES, par un temps sec mais beau. Dans la nuit du 31 décembre, ce temps changea brusquement : la neige se mit à tomber et le froid devint glacial.

En Lozère le chasse-neige déblaya les principales artères et le 2 janvier 1941 le chauffeur du car Langogne – Mende décida d'assurer son service. Marthe crut que l'impossible devenait possible ; elle pourrait ouvrir son école, comme l'exigeait son devoir, ce matin du vendredi 3 janvier. Sa sœur Pierrette tint à l'accompagner.

A Mende, un taxi accepta de les conduire jusqu'à MONTMIRAT. La route de la VAISSIERE n'était pas dégagée ; il fallait bien « caler » et se résoudre à rester au chaud sous le toit de l'auberge. C'est alors que le destin implacable fit se présenter M. PORTALIER, qui se rendait aux BADIEUX ; elles décidèrent de partir avec lui. M. PORTALIER, d'après le correspondant de « La croix de Lozère », les invita à chercher aux BADIEUX un gîte pour la nuit, car le jour déclinait. A deux kilomètres de l'école, en terrain connu, elles préférèrent continuer. Elles ne devaient pas être loin de la VAISSIERE lorsque survint la tourmente.

Ce terrible fléau des hivers lozérien s'abat à l'improviste, il provoque la presque totale paralysie des sens et d'abord fait perdre le sens de l'orientation. Nos pères ont tenté d'en prévenir les effets en utilisant des moyens plus touchants qu'efficaces ; on prolongeait longuement la volée qui suivait le tintement de l'angélus ; on construisait un clocher dans les hameaux pour faire entendre que le secours était là… alors que les victimes succombaient parfois à quelques pas de leur porte.

Comment la mort vint-elle frapper nos deux héroïnes soeurettes ? Voulurent-elles s'arrêter un instant pour changer de bas, comme le rapporte le journal local ? Ou reprendre quelques forces ?

Le 5 janvier, deux hommes des Bondons, parmi ceux qui les cherchaient, découvrirent les deux corps recroquevillés, se tenant par la main et recouverts de glace, au pied d'un arbre, dans un boqueteau de la colline de COLOBRIERES. Le médecin diagnostiqua une congestion. Il est possible qu'elles aient pris pour la bonne route, parce qu'il y avait des vestiges de pas, un raccourci tracé par le tracteur. D'autre part, le phénomène est bien connu ; les personnes qui marchent dans la neige, la nuit tombée, tournent en rond.
Le syndicat des instituteurs a fait élever un très digne monument à la VAISSIERE, bien signalé au col de MONTMIRAT ainsi qu'au PONT DE MONTVERT. A Langogne, le collège Marthe DUPEYRON, rappelle aux jeunes générations de quel courage et de quel dévouement était trempé le cœur de cette institutrice qui s'acharnait à conserver la flamme de ces phares que furent, pour la Lozère, les écoles de ses hameaux.

DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Voici de larges extraits de l'intervention de Didier Hotte, au nom de l'UCR-FO au Comité Confédéral National des 23 et 24 sept. 2020

« Il y a quelques jours, L. VACHEY publiait un rapport sur « *La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement* », en application de la loi organique et de la loi sur la dette sociale et l'autonomie votée au début du mois d'août.

« … pour l'UCR-FO, c'est une attaque de plus contre la Sécurité sociale et la situation des retraités, comme d'ailleurs des handicapés. (...) **La dépendance, c'est une question de santé :** polypathologies du grand âge, diabète, maladies de la vue ou de l'ouïe, ces affections sont des questions qui touchent à la santé et qui justifient la prise en charge par la Sécurité sociale, par l'assurance-maladie de la Sécurité sociale.

« La dépendance, c'est une question de santé »

Cette nouvelle branche **serait entièrement à la main du parlement et du gouvernement dans le cadre du budget de l'État**, (...) Cette branche serait donc une annexe du budget de l'État à telle enseigne qu'il n'est plus envisagé de faire référence à l'ONDAM*, qui cadre la progression des dépenses d'assurance-maladie.

Que mettrait-on dans cette branche ? Un peu tout : des prestations d'invalidité ou le financement des unités de soins longue durée qui relèvent de l'assurance-maladie, des allocations relevant de la branche famille comme l'enfance handicapée ou des prestations d'action sociale de la branche vieillesse. Et ce n'est pas fini, la branche « *dépendance* » gèrerait aussi des prestations d'État comme l'AAH* (10 milliards) et l'ASPA* de même que l'aide par le travail pour 1,3 milliards. Il s'agit donc d'un **transfert massif de compétences de la Sécurité sociale ou de l'État vers ce nouvel organisme.**

Quand au financement, (…) : une journée de solidarité supplémentaire pour 1,1 milliards d'euros pour les travailleurs, plus une hausse de la CASA* pour 817 millions, une nouvelle hausse de la CSG en alignant le taux des retraités sur celui des actifs pour 780 millions et énorme cerise sur le gâteau, une réduction de moitié de l'abattement de 10% sur les revenus des retraités pour un total d'1,5 milliard !

« un pas de plus vers la fiscalisation de la Sécurité sociale. »

(…) la création de cette branche n'est pas une caisse de Sécurité sociale en plus, c'est le social à la main de l'État (…), c'est **un pas de plus vers la fiscalisation de la Sécurité sociale.**

Il ne s'agit donc pas que de la situation des retraités, (…) il s'agit de **l'avenir de la Sécurité sociale solidaire et intergénérationnelle**. La Confédération a rappelé notre attachement au maintien de la dépendance dans l'assurance-maladie. Elle doit donc prendre en main cette bataille au nom de l'ensemble des travailleurs, actifs, handicapés, chômeurs ou retraités.

Une tribune parue dans le Monde s'en prenait à la génération du Baby-boom qui aurait en quelque sorte tiré un bénéfice de la crise du CORONAVIRUS. C'est oublier que cette génération a relevé le pays, travaillé plus de 40h/semaine, connu la guerre d'Algérie, la crise économique, que ses pensions n'ont pas été revalorisées depuis 6 à 7 ans et qu'elle a « fourni » près de la moitié des victimes de la pandémie.
Le lien qui protège la génération actuelle contre les attaques futures du même ordre s'appelle **la Sécurité sociale.**

Défendons-la
pour qu'elle continue de nous protéger.

O.N.D.A.M. = Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
A.A.H. = allocation Adulte Handicapés (versée par la Caisse d'Allocation Familiale)
A.S.P.S.A. = Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (versé par la caisse de retraite)

POUVOIR D'ACHAT

100 milliards pour les entreprises et rien pour les retraités ?
Les engagements doivent être tenus !

►Les revalorisations promises sont dues !
Le gouvernement a revalorisé les pensions au 1er janvier 2020 en inventant la revalorisation différenciée :
+ 1% pour les pensions brutes **inférieurs ou égales à 2 000 €**,
et seulement **+ 0,3%** pour celles **au-dessus**.

Afin d'éviter l'effet de seuil, le gouvernement a décidé :
+ 0,8% entre 2 000 € et moins de 2 008 €,
+ 0,6 % entre 2 008 € et moins de 2 012 €,
+ 0,4 % entre 2 012 € et moins de 2 014 €,
Cette revalorisation devait être effective le 1er mai. Elle a été maintenant annoncée pour le 1er octobre. Qu'en sera-t-il ?
Cette mesure doit être appliquée, elle ne coûte pas cher, car peu de personnes sont concernées et les augmentations sont faibles. Tenir les engagements représente un symbole et non un coût important. Mais ces petites sommes s'avèrent indispensables pour les retraité-es concernés.

► Nous avons malheureusement l'habitude des promesses non tenues, le candidat Macron s'est fait élire en s'engageant, en 2017, « ***avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé*** ». C'est le premier Président qui a baissé les pensions avec deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 20% de l'impôt CSG.
Cette politique a des conséquences importantes pour les retraité-es, mesurées par la DREES pour 2018 : diminution de la pension nette moyenne de 2,6% en euros constants. Cette accélération de la baisse s'inscrit dans une tendance longue, en 10 ans, la pension nette a diminué de 0,47% chaque année. Cette réduction de pouvoir d'achat ne peut que s'accélérer, la pension brute moyenne des nouveaux retraité-es a reculé de 3,9% en euros constants en un an !

►La diminution du pouvoir d'achat s'accélère. Les maigres promesses de revalorisation doivent être tenues !

Il est bien certain que ceci ne répondrait en rien à nos revendications d'une indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et qu'aucune pension complète ne soit inférieure au SMIC.

Retour de l'Etat d'urgence

L'état d'urgence sanitaire donne à nouveau tout pouvoir au gouvernement pour restreindre de façon stricte la circulation, les réunions de tous ordres. La limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le gouvernement doit en conséquence répondre immédiatement aux cinq confédérations syndicales sur les points de leur lettre adressée au Premier ministre et au Président de la République :

- interdire les licenciements dans tous les secteurs bénéficiant d'aide publique [et, pour FO, contrôler strictement toute procédure de suppression d'emploi quant à son motif en rétablissant une autorisation administrative] ;
- engager un processus de revalorisation des emplois des secteurs essentiels (la « deuxième ligne »);
- annoncer le retour définitif aux dispositions de la convention 2017 de l'assurance chômage en abandonnant la réforme imposée en 2019 ;
- annoncer le retrait du projet de réforme des retraites ;
- rétablir les moyens de représentation collective des salariés en revenant sur les ordonnances travail, et notamment les CHSCT.

FO met en garde : les salariés ne doivent en rien subir les conséquences de cette situation.
Pour FO le pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux demeure une préoccupation et une revendication légitime.

Communiqué confédéral du 15 octobre 2020

GRAND AGE ET AUTONOMIE

CREATION D'UNE CINQUIEME BRANCHE « GRAND AGE ET AUTONOMIE »

MAIS POURQUOI TANT DE HAINE ?

Ainsi que le relatait le dernier numéro du Pote Âgé, le ministre de la Santé a fait adopter par le Parlement, dans le cadre d'une procédure accélérée, et au creux de l'été, deux lois, l'une organique, l'autre ordinaire, «relative à la dette sociale et à l'autonomie», qui ont été promulguées le 7 août 2020.

Ces deux lois ouvrent la possibilité de créer une 5ème branche dédiée spécifiquement à la prise en charge de la perte d'autonomie. La «gouvernance» devrait en être confiée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ce montage présenterait donc l'originalité d'échapper, par son financement et sa «gouvernance», au régime des caisses de Sécurité sociale.

Qu'on en juge !
La loi organique prévoit le transfert de 0,15 point de CSG 2024, soit **2,3 milliards €**, des fonds de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) vers la CNSA.

Deux observations :
1- La CADES qui devait cesser son activité en 2024 est prorogée jusqu'en 2033. La prolongation de son activité, et donc de son financement, qui repose essentiellement sur les salariés, actifs et chômeurs, et retraités, revient à faire endosser le coût de la crise sanitaire à la Sécurité Sociale.

2- LA CNSA, créée en 2004, répartit les fonds de la CNAM (caisse nationale d'assurance maladie) destinés aux établissements et services médico-sociaux accueillant les personnes en situation de perte d'autonomie. Il est utile de connaître ses sources de financement : en 2020, l'essentiel de ses ressources est constitué **21,6 milliards €** versés par la CNAM, de **2,2 milliards** au titre de la CSG et de **2,1 milliards** au titre de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) due par les employeurs privés et publics, payée par les retraités depuis avril 2013 (0,3% de nos retraites et pensions).
Comme l'écrit la Confédération, la CNAM paye, la CNSA distribue. En clair, son financement est pour l'instant assuré par les cotisations salariales et patronales, et la CSG supportée par les seuls salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Comme cette nouvelle mission exige de trouver un financement estimé à 6 milliards € par un autre de ses «experts», le mal nommé ministre de la Santé a désigné un rapporteur en tous points qualifié, puisqu'il s'agit d'un inspecteur général des Finances, Monsieur Laurent Vachey, qui pantoufla un temps chez Barclays Investissement Bank, fut également directeur de… la CNSA ! Vous avez dit conflit d'intérêt ?

Et ce Monsieur Vachey ne manque pas d'idées pour trouver de l'argent, tout particulièrement dans la poche des retraités et des familles :

- puiser dans le Fonds de Réserve des Retraites à hauteur de **420 millions €** par an,
- prélever **300 millions €** sur le budget d'Action Logement,
- abaisser le crédit d'impôt pour les employeurs à domicile de 12 000 à 6 000 € : **400 millions €** attendus en 2025,
- réduire de moitié le plafond de l'abattement de 10% sur les pensions de retraite pour le calcul de l'impôt sur le revenu ; gain estimé pour les caisses de l'État : **1,5 milliard €** d'ici 2025,
- aligner le taux de la CSG des retraités les plus aisés (notion laissée bien évidemment à l'appréciation du gouvernement) sur celle des actifs, soit de **8,3%** à **9,2%**
- durcir les critères d'attribution de l'APA, en intégrant dans son calcul la valeur de la résidence principale du bénéficiaire ; gain estimé pour l'État et les départements en 2025 : **350 millions €**.

M. Vachey ne s'en cache pas, il témoigne d'une affection toute particulière pour les retraités. Il a ainsi affirmé sans rire, que les seniors, en tant que bénéficiaires de la «réforme» pour le grand âge, devaient être mis à contribution plus encore que les actifs. Qui plus est, selon ce monsieur, les revenus, toutes origines confondues, des retraités seraient en moyenne supérieurs à ceux des actifs (France 2 le 17/10/2020) ! Pourquoi tant de haine contre les travailleurs retraités?

Ce projet constitue une attaque supplémentaire, après bien d'autres, contre les retraités dont le pouvoir d'achat a déjà été mis à mal par ce gouvernement comme ses devanciers. Mais, au-delà même, il est particulièrement intolérable car il s'en prend au droit de vivre des retraité-e-s qui ont subi de plein fouet les effets catastrophiques de la politique du Président de la République et de son ministre de la Santé qui les a sacrifiés pendant la crise sanitaire.

Très clairement, ce gouvernement est en train de monter une nouvelle usine à gaz dont les conséquences risquent d'être dramatiques, non seulement pour les retraités, mais pour l'ensemble des salariés :

suite p. 7

- D'une part, «*le saupoudrage de mesures de financement diverses ne garantira pas un financement pérenne*», comme le souligne notre confédération. Et il fera peser une menace permanente pour la satisfaction des besoins élémentaires d'une population vieillissante.

- D'autre part, en n'adossant pas le financement de cette cinquième branche aux cotisations des salariés et des employeurs, le gouvernement cherche à rompre le lien avec les principes fondateurs de notre Sécurité Sociale et prépare le terrain à l'étatisation des Caisses de Sécurité Sociale.

Rien n'interdisait de faire bien plus simple et moins coûteux. Force Ouvrière revendique de longue date la création d'un cinquième risque «perte d'autonomie» au sein de la branche Assurance maladie, dont la gouvernance serait calquée sur le modèle de la commission des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles.
Pour financer ce risque spécifique, Force Ouvrière propose la mise en place d'une cotisation spécifique portant sur les salaires, les retraites et les revenus financiers, évitant ainsi que ce ne soit les seuls salariés et retraités qui passent à la caisse.

Que nenni pour ce gouvernement aux ordres des trusts et de la Finance, l'occasion est bien trop belle pour tenter de faire main basse sur les milliards de notre Sécurité Sociale.

Ils ne nous laissent pas le choix : il faut les arrêter avant qu'ils ne balaient toutes les conquêtes ouvrières.
Pour leur faire barrage, **l'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel**, comme l'affirme la Résolution du Conseil Confédéral National.

GRATUITÉ DES MASQUES

Paris le 9 septembre 2020

Lettre ouverte à M. le Président de la République
M. le Premier Ministre
M. le Ministre de la Santé

Messieurs

L'obligation du port du masque s'étend, mais pour qu'elle soit respectée, encore faut-il que ces protections soient financièrement accessibles au plus grand nombre.
L'État doit prendre la décision de rendre accessibles les masques à toute la population, au même titre qu'il le fait pour l'accès aux soins et aux médicaments. Le prix des masques pèse peu par rapport au budget de l'État, comparé au risque d'un second confinement.

Dans l'immédiat, vous refusez de répondre à cette demande. Sauf quelques cas particuliers (*personnes en situation de précarité ou personnes fragiles médicalement*) qui ont droit, heureusement, à percevoir des masques.
La gratuité des masques pour tous s'impose.

Pour notre part, nous insistons sur l'urgence de cette gratuité pour les personnes en retraite.

Beaucoup de retraités ont un « choix » très réduit :
- Acheter des masques ou se nourrir, d'autant que l'on remarque combien les prix de nombreux fruits et légumes ont augmenté.
- Réutiliser leur masque plusieurs jours de suite afin de ne pas être sanctionnés, ce qui ne protège personne, ni eux, ni leurs proches.
- Ou rester confinés chez eux longtemps encore, alors que l'isolement, trop longtemps imposé, fait perdre l'envie de vivre.

Ces « choix » pour les personnes en retraite ne devraient pas exister. Même si les prix des masques ont baissé, ce coût pèse lourdement sur les budgets alors que cette « dépense » pèse peu dans le budget de l'État.

Ces témoignages nous amènent **à revendiquer d'urgence** la gratuité des masques pour tout le monde et notamment pour les retraités. Il s'agit d'une mesure indispensable pour le respect du port du masque et donc pour éviter un second confinement.

Dans l'espoir d'être entendu, veuillez recevoir l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

27/11/2020 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO DE VAUCLUSE

L'UDR-FO de Vaucluse convie ses adhérents à participer à son

Assemblée Générale le 27 novembre 2020

Salle Le Rex - Montfavet

Ouverture de la salle 8h50 - Début des travaux 9h00 précises
Fin des travaux aux alentours de 12h00-12h30

Compte tenu de la situation sanitaire, la mairie nous impose un protocole très strict.
En conséquence le port du masque sera obligatoire dans la salle.
A l'entrée il y aura du gel hydroalcoolique.

La salle sera organisée pour que chacun puisse respecter les gestes barrières. Les chaises seront disposées de sorte à appliquer la distanciation.

Cette année, ***nous ne pouvons consommer aucune nourriture, aucune boisson*** en raison du protocole sanitaire imposé par la mairie de Montfavet, ce qui nous contraint :

- à modifier l'accueil des participants. Il ne sera proposé ni café, ni viennoiserie,
- à la fin de l'assemblée générale, à renoncer au verre de l'amitié et au repas fraternel.

Nous mettrons des masques à disposition pour celles et ceux qui l'auront oublié ou qui n'en ont pas.

L'Assemblée Générale est un moment important. En effet elle est l'expression de la démocratie. A cette occasion, chaque adhérent qui le souhaite peut s'exprimer, apporter ses propositions soit pour améliorer le fonctionnement de l'UDR, soit pour soumettre de nouvelles revendications de portée locale ou nationale.
C'est donc un lieu d'échange mais pas seulement. En effet, c'est aussi le temps de la décision au travers de la **résolution,** votée par les adhérents présents, qui fixe les orientations, les objectifs, les revendications.

SAISINE DU COR PAR LE PREMIER MINISTRE

Par lettre du 14 août dernier, le Premier ministre, a saisi le Conseil d'Orientation des Retraites (dans la perspective de la réforme des retraites, suspendue au mois de mars dernier du fait de la crise sanitaire), afin qu'il évalue à nouveau la situation financière de notre système de retraite, en mettant en exergue les effets à horizon 2030.

Le COR va examiner, suite à la saisine, ce qui relève du structurel et du conjoncturel. Le courrier précise aussi que le rapport présentera, comme le font traditionnellement les rapports du COR, la contribution que pourrait apporter chacun des trois leviers que sont le montant de la pension moyenne, l'âge moyen de départ à la retraite et le taux de prélèvement, à la résorption des déficits structurels du système de retraite.

Une réunion plénière du COR est prévue le 8 octobre prochain, et sera consacrée à l'examen du rapport avant sa remise au Premier ministre.

Force Ouvrière rappellera au COR sa détermination et son opposition au retour de cette réforme mais aussi que ce n'est pas le bon moment de la ressortir du tiroir…